

LETTRE D'INFORMATION
SEPTEMBRE 2026

Carrière de Saint-Lubin À Plémet

Chères habitantes, chers habitants,

La carrière de Saint-Lubin est exploitée depuis les années 1940, et par notre entreprise depuis 1986. **Elle produit la diorite qui sert aux routes, aux réseaux, aux logements et aux équipements publics du secteur.**

Nous avons engagé le renouvellement de notre autorisation d'exploiter, assorti d'une extension au sud du périmètre actuel. Ce dossier est instruit par les services de l'État. Il fera l'objet d'une enquête publique attendue au début de l'année 2027, au cours de laquelle chacun pourra s'exprimer.

Nous souhaitons vous présenter, dans cette lettre, la façon dont **la carrière fonctionne**, ce que nous mettons en œuvre à chaque étape pour **limiter les impacts de notre activité**, les **suivis réalisés** et **ce que le renouvellement de notre autorisation change et ne change pas**.

Ce renouvellement est aussi l'occasion d'échanger avec vous sur la façon dont nous cohabitons au quotidien, et les conditions dans lesquelles vous vivez à côté de la carrière. **Nous voulons pour cela mieux comprendre la perception que vous avez de notre activité.** Des consultants de l'Agence Tact, que nous avons mandatés, se rendent à votre rencontre pour recueillir vos questions et vos remarques, et nous en rendent compte. Nous vous invitons également à venir échanger directement avec nous lors de nos permanences d'information. Vous trouverez les modalités d'inscription en dernière page.

Dans l'attente de ces rencontres, nous vous souhaitons une bonne lecture.

Jean-Marie Lessard, président
et l'équipe de la carrière de Saint-Lubin

 **LESSARD**
CARRIÈRES



Qui sommes-nous ?

Lessard est une entreprise familiale bretonne, créée en 1949, dirigée aujourd'hui par la troisième génération.



12 carrières
en Bretagne



400
collaborateurs

dont 12 sur le site de Saint-Lubin
et une trentaine d'emplois induits



Une carrière exploitée
à Saint-Lubin depuis
1940, reprise par la famille
Lessard en **1986**



Une activité répartie entre
les **Côtes-d'Armor**, **l'Ille-et-Vilaine** et le **Morbihan** :
carrières, travaux publics,
transport de matériaux,
gestion forestière.

Le site en chiffres

 **64** hectares
de superficie autorisée
soit l'équivalent de **88 terrains de football**

 **Diorite écrasée**,
une roche dure
du sous-sol local

 **12** salariés sur le site
de Saint-Lubin
une trentaine d'emplois induits

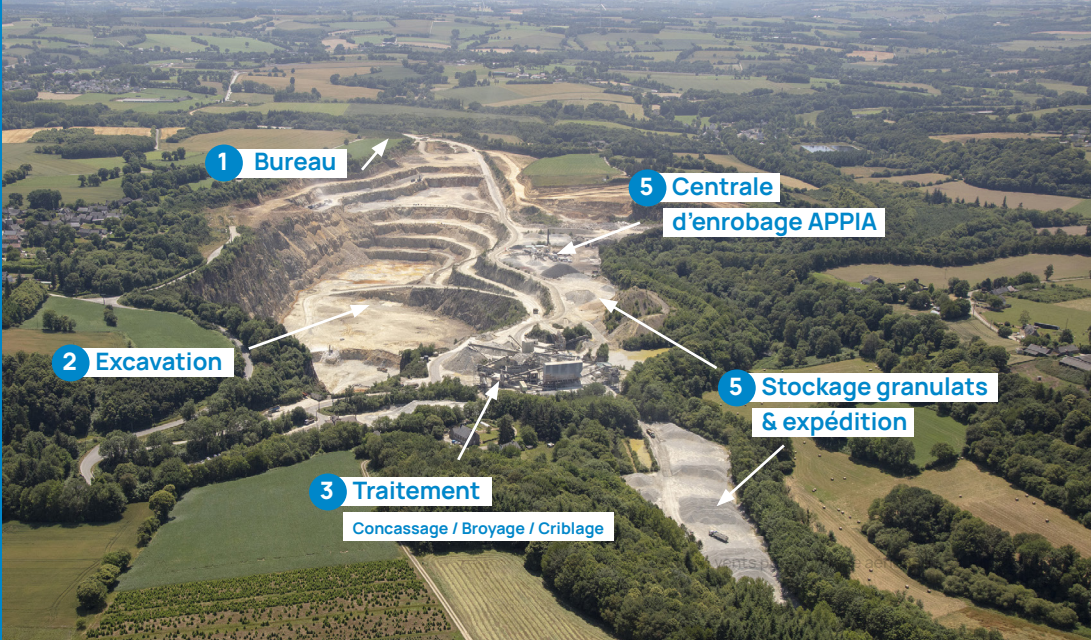
80 Une carrière en activité
depuis plus de **80 ans**

 Une production réelle
comprise entre **890 000**
et **1,1 million de tonnes**
par an ces quatre dernières années,
selon les besoins du territoire

2021	2022
890 000 t	1 100 000 t
2023	2024
965 000 t	910 000 t

Une activité contrôlée

Les émissions sonores, les retombées de poussières, les vibrations et la qualité des eaux rejetées font l'objet de mesures régulières, confiées pour l'essentiel à des organismes extérieurs. Les résultats sont transmis aux services de l'État, dont l'inspection des installations classées relève de la DREAL, qui peut également diligenter des contrôles inopinés.



La carrière de Saint-Lubin, de la roche au granulat

- 1 Les bureaux et le bureau-basculer, où les camions sont pesés
- 2 L'excavation, où la roche est extraite par tirs de mine
- 3 Le traitement : concassage, broyage, criblage, qui réduit la roche aux calibres demandés
- 4 Le stockage des granulats et l'expédition
- 5 La centrale d'enrobage APPIA, qui produit les enrobés routiers

À quoi servent les granulats ?

Ces fragments de roche sont utilisés seuls (remblais, sous-couches routières) ou mélangés (béton, enrobés). Le site de Saint-Lubin extrait de la diorite, une roche dure prisée pour la construction de routes. Parce que son transport coûte très cher et pollue, les carrières doivent impérativement s'implanter au plus près des chantiers.

 **1 logement**
= **100 à 300 tonnes**

 **1 hôpital ou 1 lycée**
= **20 000 à 40 000 tonnes**

 **1 kilomètre de voie ferrée**
= **10 000 tonnes**

 **1 kilomètre d'autoroute**
= **30 000 tonnes**

Le saviez-vous ?

Les granulats sont la **troisième ressource consommée par l'homme**, après l'air et l'eau. Chaque habitant en consomme en moyenne 6 tonnes par an, soit **15 kilos par jour**.

Maîtriser les impacts de la production, un travail continu

Une carrière produit des impacts qui se maîtrisent et se réduisent. Chaque étape de la production fait l'objet de dispositions destinées à en limiter les effets pour le voisinage, et de contrôles réguliers encadrés par notre arrêté préfectoral. Voici comment le site fonctionne, et ce que nous mettons en œuvre à chaque étape.

Les étapes de la production

- 1. Les Tirs de mine** abattent la roche. Ils sont conduits en interne, par deux mineurs habilités, selon un plan de tir défini pour chaque opération. Les matériaux sont ensuite acheminés vers l'installation de traitement.
- 2. Le concassage et le criblage** réduisent la taille des matériaux extraits, puis les tamisent selon le diamètre des grains pour obtenir les différents calibres, du sable aux enrochements.
- 3. La plateforme de stockage** reçoit les granulats, transportés par dumpers, avant leur reprise pour la commercialisation.
- 4. Le chargement** des camions clients est opéré au moyen d'une chargeuse.
- 5. Le stockage des matériaux inertes :** découvertes, stériles, terres et cailloux issus des chantiers sont stockés sur le site avant d'être recyclés ou réutilisés pour le remblaiement.
- 6. La pesée :** avant de quitter la carrière, chaque camion passe par le bureau-basculer.

Le projet de renouvellement et d'extension

Le gisement disponible dans le périmètre actuel s'épuise et notre autorisation arrive à échéance. Le projet déposé auprès des services de l'État porte sur le renouvellement de l'autorisation pour 30 ans, assorti d'une extension au sud du périmètre actuel. Il ne vise pas une augmentation de la production, mais la poursuite de l'exploitation sur un gisement qui s'épuise à son emplacement actuel.



La procédure, étape par étape



Juillet 2023

Dépôt du premier dossier,
avec les études d'impact.



Novembre 2024

Avis de la Mission Régionale
d'Autorité Environnementale (MRAe).
Le dossier a été complété à la suite
de cet avis.



Décembre 2025

Dépôt du dossier complété,
instruction par les services de l'État.



Début 2027

Enquête publique, conduite
par un commissaire enquêteur
indépendant. Chacun peut y déposer
ses observations.



2027

Décision du préfet.

Qui décide ?

In fine, c'est le préfet qui décide ou
non d'autoriser l'exploitation, après
instruction du dossier par les services
de l'État et enquête publique.

Nous venons à votre rencontre



Un porte-à-porte auprès des riverains

Des consultants de l'Agence Tact, agence de concertation que nous
avons mandatée, viennent à votre rencontre pour recueillir vos questions
et vos remarques sur l'activité du site. Ce temps d'écoute nous permet
de savoir précisément ce qui pose question, et de faire évoluer nos
pratiques là où c'est possible.



Permanences d'information

Au programme : visite de la carrière, présentation de l'activité
et du projet d'extension, temps d'échange.

🕒 Dates et horaires :

Mardi 13 octobre (15h00 > 17h00)

Mercredi 4 novembre (15h00 > 17h00)

Vendredi 13 novembre (15h00 > 17h00)

Samedi 28 novembre (10h00 > 12h00)

📍 Lieu : Accueil de la carrière (au sud de la carrière, à proximité de la D792).
Capacité : Attention, chaque permanence est limitée à 15 participants.



Sur inscription

En scannant ce QR code

Ou à l'adresse : <https://bit.ly/saint-lubin>

Vous pouvez également vous inscrire
par téléphone au **07 67 42 23 80**

Nous nous tiendrons à votre disposition pour répondre à vos questions.

Contacts

Pour toute question relative à la carrière et à son projet d'extension :
Raphaël Roch (Responsable sécurité-environnement, Carrières Lessard)

02 96 25 61 57

Plus d'informations sur www.lessard.fr

Pour toute question sur notre démarche de dialogue local :
Tom Esnault (Chargé de dialogue local, Agence Tact)

07 67 42 23 80

tom.esnault@agencetact.fr